

Ces deux Généraux avoient travaillé ensemble pour regler toutes choses à cet égard , jusqu'au 17. du même mois , qui fut seulement le jour du départ du premier pour se rendre à *Paris* , où il étoit encore au commencement de Janvier. Et conséquemment à une partie de leurs arrangements , quatre corps d'Armée seront employés dans ces Pays , dont un composé de 60. mille hommes , devra s'assembler sur la *Meuse* aussi-tôt que la saison le permettra ; le second d'égale force , dans le voisinage de *Berg-op-Zoom* ; le troisième dont on ne détermine point le nombre , en fera autant du côté de *Louvain* , afin de servir uniquement à renforcer , suivant les occurrences , les deux premiers : Et le quatrième se postera en avant , celui-ci devant être formé de toutes les troupes legeres. Un train d'artillerie de 120. pièces de canon & de 40. mortiers à rassembler à *Namur* , & un autre train aussi considérable à *Malines* , seront employés à l'exécution des mesures prises. Outre ces dispositions on rassemble dans l'étendue du *Brabant* 800. chariots , & beaucoup de mariniers dans la *Flandres-Hollandoise* , ainsi qu'à *Nieuport* , à *Blanckenberg* , & dans les autres endroits des côtes de ce Pays. Le rendez-vous de ces mariniers est au *Sas-de Gand* , d'où on compte de les répartir sur les Bâtimens à bord desquels on se propose de les employer. On engage aussi sur les rivieres de ces Provinces les Batteliers qui se présentent au même effet. Et en attendant les ordres de mettre le tout en mouvement , il en est venu de *Versailles* , qui permettent aux Armateurs d'*Ostende* , de *Dunkerque* & de *Calais* , de s'emparer de tous les Navires Hollandois qu'ils rencontreront sans être munis de passeports des Amirautés de *France*.